

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Achat de prestations auprès d'un club sportif de notre département, le Pays d'Aix Université Club Handball, lors de la saison sportive 2017/2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à engager une procédure d'achat de prestations avec la société Pays d'Aix Université Club Handball suivant l'article 30 I 3°c du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour un montant total maximum de 150.000 € TTC dans le cadre du championnat de Handball LNH pour la saison sportive 2017-2018.

La dépense s'élevant au maximum à 150 000 € TTC, sera imputée au chapitre 011 du budget du Département.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**